

Pôle Education-Patrimoine-Habitat
Direction de l'Éducation et des
Collèges
Service Equipement-Restauration-TICE

TARIFS SPÉCIFIQUES

	Année scolaire 2022 - 2023	Année scolaire 2023 - 2024
Ticket collégien (limité à 2 repas par semaine, hors cas exceptionnels figurant dans le Règlement. Le forfait s'applique au-delà.) Journée d'intégration des 6^{ème} Lycéens et collégiens de passage, accueillis de façon occasionnelle	4,70 €	5 €
Visite ponctuelle du collège par des élèves du 1^{er} degré Accueil ou fourniture annuel de repas à des élèves du 1^{er} degré (convention) Correspondants (échange linguistique...)	4 €	4 €
Collégien inscrit dans un Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance	selon les ressources des familles	selon les ressources des familles
Enfant ne relevant pas de l'ASE, placé par jugement chez un tiers digne de confiance Jeune mineur isolé Parent vivant dans un pays où il n'y a pas d'avis d'imposition et dont l'enfant vient en France faire ses études	Tranche 1	Tranche 1
Ticket collégien interne	9,50 €	10,50 €